

coloniales se renferment dans les nomenclatures du tableau annexé au décret qui règle la matière, et que je me suis efforcé de rendre aussi complètes que possible.

Je ne doute pas que les différents personnels visés par ce nouvel acte n'accueillent avec satisfaction les mesures qu'il édicte en leur faveur, lesquelles constituent une amélioration sérieuse et une consécration durable de leurs situations respectives.

Recevez, etc.

*Le Ministre de la marine et des colonies,*

Signé : JAURÉGUIBERRY.

---

*Rapport au Président de la République française, suivi d'un décret concernant les pensions de retraite des fonctionnaires et agents coloniaux ayant une parité d'office dans les services métropolitains.*

( Du 13 juillet 1880 )

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, — Un assez grand nombre de fonctionnaires coloniaux appartenant à des services correspondant à ceux de la métropole, tels que les ponts et chaussées, l'enregistrement, les contributions diverses, les postes, n'ont reçu jusqu'à présent aucune assimilation avec leurs similaires de France. Il existe donc sous ce rapport une lacune préjudiciable, d'une part, à leurs intérêts au point de vue des pensions qu'ils peuvent obtenir, et, d'autre part, à ceux de la caisse des invalides relativement aux retenues qu'il convient de leur faire supporter sur les divers émoluments qu'ils reçoivent.

D'après le principe posé dans l'article 24 de la loi du 18 avril 1831, les dispositions de la loi du 9 juin 1853 semblent devoir être appliquées aux fonctionnaires dont il s'agit.

J'ai, en conséquence, fait dresser un tableau présentant les fonctionnaires susceptibles de recevoir des parités d'office pour la pension avec ceux de la métropole. Le projet de décret qui le précède aura pour but de consacrer pour eux une situation normale réclamée depuis longtemps.

J'ai l'honneur de placer sous vos yeux ce travail, qui a reçu l'assentiment du Conseil d'amirauté, en vous priant, Monsieur le Président, de vouloir bien l'approuver.

Je vous prie d'agréer, etc.

*Le Ministre de la marine et des colonies,*

Signé : JAURÉGUIBERRY.

---